



SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME - GRAND LITTORAL PICARD

*Réunion du comité syndical
du 7 mars 2008*

Réunion du comité syndical du vendredi 7 mars 2008

Le quorum n'ayant pas été atteint le 29 février 2008, le comité syndical s'est réuni le 7 mars 2008 au siège du syndicat mixte, sous la présidence de Monsieur Jérôme BIGNON.

ASSISTAIENT A CETTE REUNION :

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Jérôme BIGNON
- Monsieur Yves BUTEL
- Monsieur Dominique CAMUS
- Monsieur Hubert HENNO
- Monsieur Nicolas LOTTIN
- Monsieur Thierry VANSEVENANT

Représentants des Communes

- Monsieur Jean-Yves CAUCHOIS
- Madame Roselyne BOURGUELLE
- Monsieur Jean-Marie MACHAT
- Monsieur François BIZET
- Monsieur Thierry HUET
- Monsieur Jean GORRIEZ
- Monsieur Maurice CAILLEUX

Membres suppléants :

Représentant des Communes

- Monsieur Gérard MONTASSINE
- Monsieur Jean-Pierre BOULARD

ABSENTS EXCUSES :

Membres Titulaires :

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Philippe ARCILLON
- Monsieur Philippe BEAUVISAGE
- Monsieur Emmanuel MAQUET
- Monsieur Pierre MARTIN
- Monsieur Gilbert MATHON
- Monsieur Jean-Louis WADOUX

Représentant des Communes

- Monsieur Pierre-Yves FAUQUET

- Madame Yvonne PERRUCHOT
- Monsieur Marcel LEJEUNE
- Monsieur Jean-Claude VANNICATTE
- Monsieur Guy DELAHAYE
- Monsieur Christian THOMIRE
- Monsieur Michel LETOCART
- Monsieur Bernard DUCROCQ
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur André JEANSON
- Madame Brigitte HEDOUIN
- Monsieur André JEANSON
- Madame Brigitte HEDOUIN

Participaient également à cette réunion :

- Monsieur André LEDUC
- Monsieur Jacques THIBAUT
- Madame Michelle PAULY
- Monsieur Jean-Christian CORNETTE
- Madame Marie BOSQUILLON
- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Monsieur Matthieu DELABIE
- Mademoiselle Christine LOURDEL
- Madame Isabelle de LIEGE

RELEVÉ DE DECISIONS

1 - Compte Administratif 2007 – Budget principal du syndicat mixte

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif 2007 du budget principal du syndicat mixte.

2 - Compte Administratif 2007 – Budget annexe – ZAC du Royon

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif 2007 du budget annexe de la ZAC du Royon.

3 - Compte Administratif 2007 – Budget annexe Centre Conchylicole

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2007 du budget annexe du Centre Conchylicole

4 - Compte Administratif 2007 – Budget Destination Baie de Somme

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2007 du budget de Destination Baie de Somme.

5 - Affectation du résultat de l'exercice 2007 – Budget principal

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat 2007 du budget principal du syndicat mixte de la manière suivante :

Affectation du résultat

A - B + C correspondant à l'affectation du résultat de l'exercice,
à la résorption éventuelle du déficit antérieur de fonctionnement

I) EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2004 (si G en excédent)

affectation obligatoire :

* à la couverture du besoin d'autofinancement (si F est en déficit)
et/ou

exécuter le virement prévu au budget primitif (compte 1068)

Solde disponible affecté comme suit :

| | |
|---|---------------------|
| * affectation complémentaire en réserves (compte 1068) | 476 914,64 € |
| * affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | 500 000,00 € |
| 2) DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2004 (si G en déficit) Déficit à reporter (ligne 002) | |

6 - Affectation du résultat de l'exercice 2007 – Budget annexe – ZAC du Royon

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat 2007 du Budget annexe de la ZAC du Royon comme suit :

Affectation du résultat

| | |
|---|--------------------------------------|
| <p>A - B + C correspondant à l'affectation du résultat de l'exercice, à la résorption éventuelle du déficit antérieur de fonctionnement</p> <p>1) EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2005 (si G en excédent) affectation obligatoire :</p> <p>* à la couverture du besoin d'autofinancement (si F est en déficit) et/ou exécuter le virement prévu au budget primitif (compte 1068)</p> <p>Solde disponible affecté comme suit :</p> <p>* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)</p> <p>81* affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)</p> <p>2) DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2005 (si G en déficit) Déficit à reporter (ligne 002)</p> | <p>(cpte n° 1068)</p> <p>36,21 €</p> |
|---|--------------------------------------|

7 - Affectation du résultat de l'exercice 2007 – Budget annexe Centre Conchylicole

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de constater l'impossibilité de se prononcer sur l'affectation du résultat et note que le déficit d'investissement 2007 est lié à l'obtention tardive des financements.

8 - Affectation du résultat de l'exercice 2007 – Budget de Destination Baie de Somme

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat 2007 du budget Destination Baie de Somme comme suit :

Affectation du résultat

| | |
|---|--|
| <p>A - B + C correspondant à l'affectation du résultat de l'exercice, à la résorption éventuelle du déficit antérieur de fonctionnement</p> <p>1) EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2007 (si G en excédent) affectation obligatoire :</p> <p>* à la couverture du besoin d'autofinancement (si F est en déficit) et/ou exécuter le virement prévu au budget primitif (compte 1068)</p> <p>Solde disponible affecté comme suit :</p> <p>* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)</p> <p>81* affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)</p> <p>2) DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2007 (si G en déficit) Déficit à reporter (ligne 002)</p> | <p>(cpte n° 1068)</p> <p>561 496.38 €</p> |
|---|--|

9 - Avance de fonds du budget principal vers le budget annexe ZAC du ROYON – Modification des modalités de remboursement

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur le solde du remboursement de cette avance en 2008 selon le principe suivant :

| | |
|---|---------------------|
| Avance de fonds réalisée en 1997 | 612 413,00 € |
| Avance de fonds réalisée en 2004 | 347 987,00 € |
| | 960 400,00 € |
| | |
| Remboursement 2004 avance de fonds | - 244 288,00 € |
| Remboursement 2005 avance de fonds | - 61 075,00 € |
| Remboursement 2006 avance de fonds | - 420 000,00 € |
| Remboursement 2007 avance de fonds | - 120 000,00 € |
| Solde | 115 037,00€ |
| | |
| Modalités de remboursement pour 2008 | |
| Montant | 115 037,00€ |
| Solde fin 2008 | 0 € |

10 - Redevance de Destination Baie de Somme au syndicat mixte – Année 2008

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de fixer le montant de la redevance 2008 à 340 000 €.

11 - Dotation Globale de Fonctionnement – Modalités de répartition

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, approuve les montants de la dotation supplémentaire aux groupements de communes à vocation touristique à répartir entre les communes et autorise son Président à effectuer les mandatements correspondants.

12 - Cotisations statutaires 2008

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur le principe d'évolution de la cotisation statutaire à hauteur de 2 % par rapport aux cotisations 2007 et selon le tableau ci-joint et propose de constituer un groupe technique de travail.

13 - Budget Primitif 2008 – syndicat mixte

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte par 19 voix pour et deux abstentions (Monsieur VANSEVENANT) le budget primitif 2008 du syndicat mixte.

14 - Budget Primitif 2008 – Budget annexe – ZAC du Royon

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, par 19 voix pour et 2 abstentions (M. VANSEVENANT) le budget primitif 2008 du budget annexe de la ZAC du Royon.

15 - Budget Primitif 2008 – Budget annexe – Centre Conchylicole

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte par 19 voix pour et deux abstentions (M. VANSEVENANT) le budget primitif 2008 du budget annexe du centre conchylicole

16 - Budget Primitif 2008 – Destination Baie de Somme

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, par 19 voix pour et 2 abstentions (M. VANSEVENANT) le budget primitif 2008 de Destination Baie de Somme.

17 - Association Réseau Grands Sites de France (RGSF) – Cotisation 2008

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à engager la dépense correspondant au montant de la cotisation 2008.

LE CROTOY

18 - Maîtrise d'œuvre - Réfection de la Digue Jules Noiret et rechargement de la plage – Choix de l'attributaire

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer le marché avec SOGREAH / IN VIVO / G CO pour un montant total de 695 900 € HT (tranche ferme : 322 400 € HT – tranche conditionnelle 1 : 105 000 € HT – tranche conditionnelle 2 : 268 500 € HT) ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

19 - Maîtrise d'œuvre portant sur l'aménagement des parties collectives du centre conchylicole de Le Crotoy – Avenant n° 2

Rapport annulé.

20 - Acquisition de la propriété des consorts Wambergue - Emprunt

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à contracter un emprunt de 1 052 570 € ainsi qu'à obtenir le cautionnement du Conseil Général de la Somme.

AULT

21 - Le site du Moulinet : la nécessité d'un aménagement durable

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à lancer une consultation de bureaux d'études spécialisé pour assister le syndicat mixte dans :

- la définition de la viabilité économique de l'opération de lotissement du Moulinet,
- la constitution du dossier de mise en œuvre de la procédure de lotissement.
- la rédaction des pièces relatives à la vente des lots.

ainsi qu'à engager des négociations avec les opérateurs privés sur les bases de ce projet de convention de partenariat.

II – SYNDICAT MIXTE – DESTINATION BAIE DE SOMME

22 - Fourniture et maintenance de standards téléphoniques pour le syndicat mixte et Destination Baie de Somme – Avenant n° 1

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur la passation de l'avenant n° 2 et autorise le Président à le signer.

23 - Fourniture et livraison de boissons pour le syndicat mixte et les sites de Destination Baie de Somme

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le marché avec la Société France Boissons ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant et de relancer le lot n° 5 selon les dispositions du Code des Marchés Publics.

24 - Fourniture et livraison de matériel et produits d'entretien et de produits jetables pour le syndicat mixte et les sites de Destination Baie de Somme

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le marché avec la Société Isambourg ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant et de relancer le lot n° 2 selon les dispositions prévues par le Code des Marchés Publics.

III - DESTINATION BAIE DE SOMME

25 - Location de linge et prestations de blanchissage

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le marché avec la Société RLST Elis ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

26 - Fourniture et livraison de produits alimentaires surgelés

Après en avoir délibéré, le comité syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer les marchés avec les entreprises POMONA, France Nord Distribution, Miko ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

27 - Ouvertures de comptes auprès du Trésor Public

Après en avoir délibéré, le comité syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à engager les démarches nécessaires à l'ouverture de ces comptes auprès du Trésor Public.

28 - Participation aux frais de réalisation et d'impression des fiches projets de promotion et de communication de l'Office de Tourisme d'Abbeville

Après en avoir délibéré, le comité syndical a décidé, à l'unanimité, de valider le partenariat avec l'Office de Tourisme d'Abbeville et le syndicat mixte – Destination Baie de Somme, ainsi qu'à autoriser son Président à signer la convention ainsi qu'à procéder au mandatement correspondant.

29 - Adhésion au centre apicole de recherche et d'information

Après en avoir délibéré, le comité syndical a décidé, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur cette adhésion ainsi qu'à engager la dépense correspondant au montant de la cotisation.

30 - GIE Maison de la France - Cotisation 2008

Après en avoir délibéré, le comité syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser son Président à procéder au mandatement correspondant au montant de la cotisation 2008.

31 - Vente du film « Les Galets : de la falaise à l'homme » - Tarif 2008

Après en avoir délibéré, le comité syndical a adopté, à l'unanimité, le tarif privilégié pour les libraires et les papetiers fixé à 6,50 € HT.

HOTEL RESTAURANT DU CAP HORNU

**32 - Travaux de transformation de gîtes et collectifs en chambres d'hôtel – Lot 2
« cloisons - doublage » - Avenant n° 1**

Après en avoir délibéré, le comité syndical a décidé, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur la passation de l'avenant n° 1 et a autorisé le Président à le signer.

MAISON DE LA BAIE DE SOMME ET DE L'OISEAU

33 - Location de jumelles – Tarifs 2008

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le tarif suivant :

- location de jumelles : 4,00 € TTC

34 - Renouvellement partenariat avec l'Association Picardie Nature

Après en avoir délibéré, le comité syndical a décidé, par 19 voix pour et 2 voix contre (Monsieur LOTTIN), de se prononcer favorablement sur le renouvellement du partenariat avec l'Association Picardie Nature et autorise le Président à signer la convention.

35 - Renouvellement de la convention entre la Société Vol Libre et le syndicat mixte

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur le renouvellement de la convention et autorise le Président à la signer.

AQUACLUB DE BELLE DUNE

36 - Cartes d'accès

Afin de répondre à cette demande, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de créer deux cartes d'accès :

▪ Carte d'accès :

- prix de vente : 300 € TTC

- durée de validité : 1 an

- valable en basse et haute saison pour les enfants et les adultes

▪ Carte « Pass 20 entrées » :

- prix de vente : 160 € TTC

- durée de validité : 1 an

- valable en basse et haute saison pour les enfants et les adultes

37 - Taxe de séjour – lissage des gains des communes

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur le mode de calcul suivant l'actualisation de la taxe de séjour selon l'indice INSEE des prix à la consommation depuis 2002 (dernière taxe de séjour au réel) ainsi que sur l'augmentation au prorata de son évolution de capacité d'accueil, soit pour 2007 une compensation de 6 841 €, au profit de la commune d'Estreboeuf, répartie au prorata des gains de chacun sur cette même année et ce depuis 2002.

38 - Destination Baie de Somme - Hôtel Restaurant du Cap Hornu - Fourniture, livraison, installation et mise en service de téléviseurs

Suite à la présentation de l'analyse des offres et après en avoir délibéré, le comité syndical a décidé, à l'unanimité, de retenir l'offre présentée par la société SERFI Group (sise à Nice) et autorise le Président à signer le marché ainsi que tous les actes s'y rapportant.

39 - Golf de Belle Dune – Subvention à l'Association Sportive du Golf de Belle Dune

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à accorder une subvention d'un montant de 1 500 € à l'Association Sportive du Golf de Belle Dune sur présentation des comptes d'exploitation 2007 de celle-ci.

40 - Destination Baie de Somme - Vente de droits d'images

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à vendre ces droits d'images.

41 - Destination Baie de Somme - Remises gracieuses

41/1 – Aire Autoroutière de la Baie de Somme

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de donner un avis favorable sur la demande en décharge de responsabilité et en remise gracieuse présentée par le régisseur de l'Aire Autoroutière de la Baie de Somme.

41/2 – Régie Aquaclub – Golf de Belle Dune

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de donner un avis favorable sur la demande en décharge de responsabilité et en remises gracieuses auprès du Trésorier Payeur Général.

RAPPORT D'INFORMATION

- Tableau des marchés des mois de janvier et février 2008